

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R24-2017-309

CENTRE-VAL DE LOIRE

PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

DRAAF Centre-Val de Loire	
R24-2017-12-12-001 - Arrêté modificatif de l'arrêté du 14/12/16 portant autorisation	
d'exploiter EARL CHAMPENOIS Nadine et Jacky (45) (2 pages)	Page 3
Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret	
R24-2017-12-12-002 - A R R Ê T É portant modification de la composition de la Section	
Régionale Interministérielle d'Action Sociale du Centre-Val de Loire (5 pages)	Page 6

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-12-12-001

Arrêté modificatif de l'arrêté du 14/12/16 portant autorisation d'exploiter EARL CHAMPENOIS Nadine et Jacky (45)

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU LOIRET

ARRÊTÉ MODIFICATIF de l'Arrêté du 14 décembre 2016 portant autorisation d'exploiter délivrée à l'EARL « CHAMPENOIS Nadine et Jacky »

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-12 et R.331-1 à R.331-7 ;

Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations et au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

Vu l'arrêté préfectoral régional n° 16-137 du 27 juin 2016, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2016, portant schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2006 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (C.D.O.A.) du département du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral régional n° 17-172 du 28 août 2017, enregistré le 28 août 2017 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Roch GAILLET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 2017 portant subdélégation de signature du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté portant autorisation d'exploiter à l'EARL « CHAMPENOIS Nadine et Jacky » à LE BARDON en date du 14 décembre 2016 ;

Vu l'erreur matérielle relative à des références cadastrales dans l'arrêté susvisé,

Sur la proposition du directeur départemental des territoires du Loiret ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'arrêté du 14 décembre 2016 est modifié dans son préambule comme suit :

« [...] Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter complète en date du 16 août 2016 présentée par

l'EARL « CHAMPENOIS Nadine et Jacky » Mesdames CHAMPENOIS Nadine et Nathalie, Monsieur CHAMPENOIS Frédéric 3 Rue de la Binette 45130 LE BARDON

en vue d'obtenir l'autorisation d'adjoindre à son exploitation une surface de 124,63 ha correspondant aux parcelles cadastrales suivantes 45020 ZN51-ZE36-C436-ZE37-ZD43 – 45074 ZI16 – 45134 ZK23-ZR72-YB13-AV246-AV412-AV414-AV416-AV587-YB14-ZP18-ZP17-ZS26-AV584-YB15-YB113-YB115-ZI23-ZI24-AV486-YB11-ZI30-ZI31-ZI76-ZP19-ZP20-ZR5-ZR6-YB124-YB123-ZR7-ZS25-YB8-ZI77-YB9-ZI26-ZI78-YB16-YB122-ZI25-YB10-ZR4-ZR3-ZR73 – 45203 ZM41-ZK151-ZK152-ZK153-ZL166-ZL210-ZL219 – 45269 ZL41-ZL42 et 28296 ZP69 sur les communes de LE BARDON, LA CHAPELLE ONZERAIN, EPIEDS EN BEAUCE, MEUNG SUR LOIRE, SAINT AY et PERONVILLE, provenant de l'exploitation de l'EARL « HEMERY JMN » à EPIEDS EN BEAUCE,... »

Le reste du préambule demeure inchangé.

Article 2 – L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2016 est modifié comme suit :

« ...L'autorisation sollicitée par l'EARL « CHAMPENOIS Nadine et Jacky » (Mesdames CHAMPENOIS Nadine et Nathalie, Monsieur CHAMPENOIS Frédéric) demeurant 3 Rue de la Binette, 45130 LE BARDON EST AUTORISÉE à adjoindre à cette exploitation les parcelles cadastrées section 45020 ZN51-ZE36-C436-ZE37-ZD43 – 45074 ZI16 – 45134 ZK23-ZR72-YB13-AV246-AV412-AV414-AV416-AV587-YB14-ZP18-ZP17-ZS26-AV584-YB15-YB113-YB115-ZI23-ZI24-AV486-YB11-ZI30-ZI31-ZI76-ZP19-ZP20-ZR5-ZR6-YB124-YB123-ZR7-ZS25-YB8-ZI77-YB9-ZI26-ZI78-YB16-YB122-ZI25-YB10-ZR4-ZR3-ZR73 – 45203 ZM41-ZK151-ZK152-ZK153-ZL166-ZL210-ZL219 – 45269 ZL41-ZL42 et 28296 ZP69 d'une superficie de 124,63 ha situées sur les communes de LE BARDON, LA CHAPELLE ONZERAIN, EPIEDS EN BEAUCE, MEUNG SUR LOIRE, SAINT AY et PERONVILLE, provenant de l'exploitation de l'EARL « HEMERY JMN » à EPIEDS EN BEAUCE,... »

Article 3 – Les autres dispositions demeurent inchangées.

Fait à Orléans, le 12 décembre 2017
Pour le préfet de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
l'adjoint au chef du service régional de l'économie agricole et rurale
signé: Bruno CAPDEVILLE

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2017-12-12-002

ARRÊTÉ

portant modification de la composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale du Centre-Val de Loire

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

ARRÊTÉ

portant modification de la composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale du Centre-Val de Loire

Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret, Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur Officier dans l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, deuxième alinéa, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mai 1996 instituant une Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale dans la Région Centre-Val de Loire et portant nomination de ses membres pour une durée de trois ans ;

Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5, 7 et 8 ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel d'action sociale des administrations de l'État ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement de frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2017 portant modification de la composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale de la région Centre-Val de Loire ;

Vu la circulaire DGAFP B9/07 du 18 septembre 2007 du Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique relative à la composition des sections régionales du comité interministériel d'action sociale des administrations de l'État ;

Vu le décret n°2008-1406 du 19 décembre 2008 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral portant nomination de M. Nicolas ROLLAND, Président de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale en date du 12 juin 2015 ;

Vu le décret du 2 août 2017, portant nomination de M. Jean-Marc FALCONE Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret ;

Sur proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

ARRÊTE

Article 1^{er}: La section régionale interministérielle d'action sociale des administrations de l'État est composée comme suit :

- * **Président**: M. Nicolas ROLLAND, syndicat UNSA
- * Douze représentants des services déconcentrés de l'État :
 - Services du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales :

<u>Titulaire</u>: M. Moustapha BA, chef du bureau des ressources humaines à la préfecture de Loir-et-Cher

<u>Suppléante</u>: Mme Dominique BEAUX, collaboratrice du chef de service d'action sociale à la préfecture du Loiret

- Directions Départementales Interministérielles :

<u>Titulaire</u>: Mme Edith BOISSERON, secrétaire générale, DDT 45 <u>Suppléante</u>: Mme Anaïs BORDAIS, secrétaire générale, DDPP 45

- Services du Ministère de la justice :

<u>Titulaire</u>: M. Jean-Yves RASETTI, chef du DRHAS antenne de Dijon <u>Suppléante</u>: Mme Isabelle LARBAIN, adjointe au chef du DRHAS antenne de Dijon

- Rectorat de l'académie :

Titulaire: Mme Nathalie MARAIS, assistante sociale, Rectorat

Suppléante : Mme Sophie COLLONIER, chef du bureau de l'action sociale

- Services des Ministères de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, et du budget, des comptes publics et de la fonction publique :

<u>Titulaire</u>: M. Denis MILLET, directeur régional des Douanes du Centre <u>Suppléante</u>: Mme Viviane VENAT, déléguée des services sociaux du Loiret

- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement :

<u>Titulaire</u>: Mme Annie SOUTON, conseillère technique de service social <u>Suppléante</u>: Mme Marinette TIFFAY, chef d'unité au département des ressources humaines, des emplois et des compétences et de l'action sociale

- Direction Régionale des Affaires Culturelles :

<u>Titulaire</u>: Mme Elisabeth DELAHAYE, ressources humaines <u>Suppléante</u>: Mme Laurence PEGUY, bureau du personnel

- Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt :

<u>Titulaire</u>: Mme Mathilde GUERTIN, ressources humaines <u>Suppléant</u>: M. Jean-Michel FRANÇOIS

- Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale :

<u>Titulaire</u>: Mme Marie-Christine MABROUKI, ressources humaines <u>Suppléant</u>: M. Marc MONJARET

- Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi :

<u>Titulaire</u>: Mme Mathilde NASTORG, assistante sociale <u>Suppléante</u>: Mme Virginie DIAS, correspondante action sociale

- Ministère de la Défense :

<u>Titulaire</u>: M. Guillaume DUVERGER, chef du PMAS de Rennes <u>Suppléant</u>: M. Christophe PROU, conseiller technique du PMAS de Rennes

- * <u>Treize représentants des organisations syndicales représentées au Conseil Supérieur de la</u> Fonction Publique de l'État
 - Confédération Française Démocratique du Travail :

<u>Titulaires</u>:

M. Didier SATAR

Suppléants: M. Xavier FLEURY

M. Didier NEVOUX

- Confédération Générale des Cadres :

<u>Titulaire</u>: M. Thierry BRICQUEBEC <u>Suppléant</u>: M. Alexandre KARL

- Confédération Générale du Travail :

<u>Titulaires</u>: M. Thierry TAME

M. Dominique JARDIN

Suppléantes: Mme Claire BESSEIGE

Mme Corinne TISSIER-CHANZY

- Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière :

<u>Titulaires</u>: M. Thierry PAIN

M. Pascal SABOURAULT

Suppléantes: Mme Marie-Noëlle BLERON

Mme Stéphanie CLEMENT

- Fédération Syndicale Unitaire :

<u>Titulaires</u>: Mme Marie MONBAILLY

Mme Guylène JEGOU

Suppléants: M. Raphaël TRIPON

Mme Sonia NOZIERE

- Union Nationale des Syndicats Autonomes :

<u>Titulaires</u>: Mme Jessica GOUINEAU

M. Thierry ROSIER

Suppléants: M. Angui ANASSE

Mme Nathalie FEUILLERAT

- Union Syndicale Solidaires:

Titulaires: Mme Eliane LECONTE

M. Richard PELLUCHON

Suppléantes : Mme Caroline GERBAIX

Mme Laëtitia CASSIRAME

Article 2 : Sont désignées en qualité de membres associés de la section régionale interministérielle d'action sociale sans voix délibérative :

- Mme Sabine HUSS, directrice de la plateforme d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines,
- Mme Stéphanie GROSBOIS, conseillère action sociale et environnement professionnel de la plateforme susvisée.

Article 3: Le mandat des membres titulaires et suppléants de la section régionale interministérielle d'action sociale prend fin en cas de changement de fonction. Un nouveau membre est alors proposé en remplacement. Sa nomination intervient par arrêté modificatif.

Article 4 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de chacun des départements de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 12 décembre 2017 Le Préfet de la région Centre-Val de Loire Préfet du Loiret Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 17.270 enregistré le 12 décembre 2017